

Arrêté du 9 décembre 2017 portant délégation de signature pour la direction en charge de la communication du groupe de la Caisse des dépôts et consignations

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, y compris ceux relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, dans la limite des attributions de la direction en charge de la communication du groupe, à Mme Sophie Quatrehomme, directrice, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à M. Bruno George, directeur adjoint.

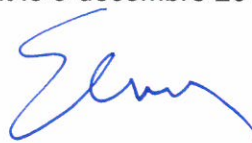
Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Quatrehomme, délégation est donnée à Mme Edith Lalliard, responsable du service mécénat et partenariats de la direction, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de son service, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 9 décembre 2017

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eric Lombard', written in a cursive style.

Eric Lombard